



MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 20 décembre 2017 à 20h00

(Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gilles PERLI, Maire.

Etaient présents :

Emeric SALLE, Dominique GALLETI, Jean-Paul SALLE, Emile FORM, adjoints,

Magali BRECHU, Henri CROSASSO, Jean-Michel DELBANO, Nicole DHENIN, Paul FIGVED, Philippe MICHELON, Josette PETER, Philippe RIBUOT, Christine VALLA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

Mme Dominique BRACHET ayant donné pouvoir à Mme Christine VALLA

Mme Josette PETER a été élue Secrétaire de séance.

Le CASA est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Modification de l'ordre du jour : une motion a été rajoutée :

- N°11 Motion contre la dégradation de la desserte ferroviaire du Briançonnais.

La modification est adoptée à l'unanimité.

Intervention de Mme Christine VALLA : Mme VALLA évoque la modification portée au compte rendu du conseil municipal du 15 novembre 2017 demandée par M. le Maire. Mme Christine VALLA indique que ce ne sont pas ses propos et souhaite qu'ils soient modifiés ainsi : "nous ne sommes pas dans l'opposition mais nous allons y être." Elle demande que soit noté dans le compte rendu que : "j'ai simplement dit que nous sommes poussés dans l'opposition" et ajoute "cette remarque n'appelle aucune polémique ni débat." M. le Maire indique : « c'est ce que nous avons entendu ». M. Jean-Michel DELBANO indique également : « c'est bien ce nous avons entendu ».

Finances

1) Budget "commune"2017 : décision modificative n°4

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget 2017 « commune ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) Budget "eau"2017 : Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget 2017 "eau".



Serre Chevalier Vallée



du Laufaret à Briançon



ADOPTE A L'UNANIMITE



3) Eau : tarification 2018

Intervention de M. le Maire pour expliquer les éléments de contexte de la modification des tarifs qui est proposée au Conseil Municipal. Il s'agit essentiellement des contraintes liées aux indemnités qui doivent être payées par le service de l'eau à certaines copropriétés qui ont effectué un recours en raison du délai de mise en œuvre de la facturation proportionnelle à la consommation réelle.

Par arrêt du mardi 10 janvier 2017, la Cour d'Appel de Grenoble a condamné la commune à indemniser 6 copropriétés pour ne pas avoir mis en œuvre à partir de novembre 2007 la facturation de l'eau potable en fonction de la consommation réelle. Ces indemnités s'élèvent à 483 290 €, elles doivent être prises en charge par le budget annexe de l'eau. Pour ces motifs, le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre une augmentation exceptionnelle du tarif de l'eau pour l'année 2018 afin de recouvrer les recettes nécessaires au paiement de ces indemnités. Le tarif sera modifié à nouveau pour un retour à la normale en 2019.

Le Conseil Municipal arrête les tarifs « Eau » applicables au 1^{er} janvier 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

4) Voyage scolaire 2017/2018 : demande de subventions.

Un projet "classe Astronomie" est envisagé pour les classes CE2/CM2 pour un cout estimé à 7 315 €.

Le Conseil Municipal accepte le projet de voyage présenté par l'équipe pédagogique du groupe scolaire Louis TARAVELLIER et sollicite l'aide financière du Conseil Départemental.

ADOpte A L'UNANIMITE

Urbanisme

5) Un Air de Famille : autorisation d'urbanisme.

Mme Magali ALBERTO a déposé une déclaration préalable pour la modification de la vitrine de son commerce. Le Conseil Municipal accepte les travaux envisagés sur la façade du bâtiment communal cadastré AD 296.

ADOpte A L'UNANIMITE

6) TSD Côte Chevalier : étude d'impact - enquête publique.

Serre Chevalier Vallée prévoit de remplacer le télésiège de Côte Chevalier et le Télésiège du Pré du Bois par la construction d'un télésiège débrayable 6 places dénommé télésiège de Côte Chevalier. Une demande d'autorisation d'exécuter les travaux, une demande de permis d'aménager et une demande d'autorisation de défrichement sont nécessaire. Il est rappelé que ce projet est soumis à une étude d'impact, et que cette étude doit faire l'objet d'une enquête publique.

Le Conseil Municipal décide de lancer l'enquête publique et autorise M. le Maire à saisir le Tribunal Administratif de Marseille pour la nomination du commissaire enquêteur.

ADOpte A L'UNANIMITE

Administration générale

7) Gestion Place de l'Aravet : signature d'une convention avec SCV.

Depuis 2 hivers la Commune de La Salle les Alpes aménage la place de l'Aravet avec un enneigement artificiel. Cette année pour des raisons pratiques et techniques la Commune s'est rapprochée de Serre Chevalier Vallée (SCV) afin de lui confier la partie enneigement artificiel.

Le Conseil Municipal arrête les modalités de gestion de la place de l'Aravet, accepte d'avoir recours à Serre Chevalier Vallée et approuve les termes de la convention à intervenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

Services techniques

8) Réseau électrique haute tension : signature d'une convention avec ENEDIS.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS va procéder au changement de certains câbles souterrains sur le territoire de la Commune de la Salle les Alpes.

Les parcelles communales AM 282, AM 675, AM 686 et AM710 situées au lieu-dit Gletière sont concernées par ces travaux. Afin de régulariser l'emprise de ces travaux sur ces parcelles, le Conseil Municipal accepte la convention de servitude de passage à intervenir avec ENEDIS et dit qu'une indemnité compensatoire unique et forfaitaire de 20 euros sera versée à la Commune.

Intervention de M. Philippe MICHELON qui indique que symboliquement il aimerait refuser les 20 €, indemnisation à son sens dérisoire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Secrétariat Général

9) Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - année 2016.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Elimination des déchets-exercice 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10) Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif - année 2016.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement collectif et non collectif exercice 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11) Motion contre la dégradation de la desserte ferroviaire du Briançonnais.

Les membres du Conseil Municipal :

- Expriment leur inquiétude et affirment leur attachement au transport ferroviaire sur l'ensemble du territoire Haut-Alpin qui est un moyen de transport écologique, attractif et adapté aux conditions climatiques et géographiques.
- Demandent au Conseil Régional Provence Alpes Côte-d'Azur, à l'Etat et à la SNCF de mettre fin à cette situation de plus en plus intolérable et de mettre tous les moyens en œuvre afin d'assurer une qualité de service en phase avec les annonces, les enjeux de mobilité dans le département et les attentes légitimes des usagers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Information – Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

1) Il est établi un avenant au contrat initial du 5/11/2014 aux fins de prolonger la gérance de la patinoire municipale pour la seule saison d'hiver 2017/2018 entre M. Lionel GARCIA et la Commune.

2) L'avenant n° 1 du lot n°1 Démolitions- Gros œuvres du marché relatif aux travaux de rénovation de la cantine scolaire est conclu avec la Société OLIVE TRAVAUX pour un montant de 2 210.00 € HT soit 2 652.00 € TTC.

Montant initial du lot n°1	17 918.90 € HT
Avenant n°1	2 210.00 € HT
Nouveau Montant du lot n°1	20 128.90 € HT

Le Montant du lot n°1 du marché de rénovation de la cantine scolaire est porté à 20 128.90 € HT soit 24 154.68 € TTC.

3) L'avenant n°1 du Lot n°7 Electricité Courant faible du marché relatif aux travaux de rénovation de la cantine scolaire est conclu avec la Société CIMELEC pour un montant de 2 518.79 € HT soit 3 022.55 € TTC.

Montant initial du lot n°7	8 408.12 € HT
Avenant n°1	2 518.79 € HT
Nouveau Montant du lot n°7	10 926.91 € HT

Le montant du lot n°7 du marché de rénovation de la cantine scolaire est porté à 10 926.91 € HT soit 13 122.29 € TTC.

4) L'avenant n°1 du Lot n°3 cloisons - Faux plafonds du marché relatif aux travaux de rénovation de la cantine scolaire est conclu avec la Société MS 05 pour un montant de 1 930.00 € HT soit 2 316.00 € TTC.

Montant initial du lot n°3	9 052.50 € HT
Avenant n°1	1 930.00 € HT
Nouveau Montant du lot n°3	10 982.50 € HT

Le montant du lot n°3 du marché de rénovation de la cantine scolaire est porté à 10 982.50 € HT soit 13 179.00 € TTC.

5) L'avenant n°1 du Lot n°2 Menuiserie Bois du marché relatif aux travaux de rénovation de la cantine scolaire est conclu avec la Société Menuiserie de la Tour pour un montant de 4 441.59 € HT soit 5 329.91 € TTC.

Montant initial du lot n°2	19 350.16 € HT
Avenant n°1	4 441.59 € HT
Nouveau Montant du lot n°2	23 791.75 € HT

Le montant du lot n°2 du marché de rénovation de la cantine scolaire est porté à 23 791.75 € HT soit 28 550.10 € TTC.

6) L'avenant au contrat de vérification périodique de la mini pelle est conclu avec la Société SOCOTEC pour un montant semestriel de 60 € HT soit 72 € TTC.

7) Il est établi un contrat de "partenariat officiel" entre la Société Renault SAS, représentée par M. Philippe BUROS et la Commune pour une durée de deux ans à compter du 31/10/2017.

8) Le contrat d'entretien annuel (maintenance et contrôle des installations) de l'alarme de l'Eglise de la Salle est conclu avec la Société ASM (Alarme Sécurité Maintenance) pour un montant annuel de 147.00 € HT soit 176.40 € TTC.

9) Un contrat d'entretien annuel G3 pour le défibrillateur de la piscine est conclu avec la Société Cardiaque Science pour un montant de 250.00 € HT soit 300.00 € TTC.

FIN DE LA SEANCE A 20H45.

- Dominique GALLETI demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour Mme Liliane PHILIPPE, ancienne conseillère municipale et ancienne Directrice du groupe scolaire, décédée dernièrement et qui a été quelqu'un d'important pour la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.

- Mme Monique LEFEVRE interpelle les élus sur le "flux" des migrants. Elle indique que ce sont les états généraux pour les migrants. Elle demande ce compte faire la Commune pour les migrants. M. le Maire lui indique que ce sujet a été abordé en conseil municipal à l'initiative de Nicole DHENIN mais que la commune ne dispose pas de logement à mettre à disposition. Les élus et le public échangent sur le sujet.
De l'échange, il ressort qu'une collecte de vêtement pourrait être organisée, que les administrés peuvent déposer auprès de la Croix-Rouge, du Secours populaire Français ou encore du Secours Catholique.
Mme Monique LEFEVRE indique que les états généraux pour les migrants dureront jusqu'au mois de juin.
- Jacques DEMOULIN relève que si le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets sur l'année 2016 fait état d'une baisse du tonnage de collecte c'est la perception de la redevance spéciale qui fait que certaines entreprises traitent directement avec Veolia.
- Mme Odile FINE souhaite une réflexion du conseil municipal sur la mise en place du tarif "vert" pour l'eau. Echange sur les difficultés de mise en œuvre de la mesure, raisons qui ont conduit la Commune à abandonner l'idée lors de la mise en place de la facturation à la consommation.



Le Maire,
Gilles PERLI